

Archevêché de Malines - Bruxelles

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Malines, le 28 novembre 2017

Au responsable des finances

Madame, Monsieur,

Note concernant le décompte mensuel pour 2018

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier très sincèrement pour la manière avec laquelle vous avez organisé les collectes dans votre paroisse durant l'année 2017.

En annexe, vous trouverez:

- la liste des collectes à organiser obligatoirement en 2018;
- une note explicative sur les collectes prescrites afin d'encourager la générosité des fidèles;
- note explicative + directive diocésaine ;
- un tableau des montants à appliquer pour les oblations 2018.

Nous voudrions attirer tout spécialement votre attention sur quelques points importants

1. n'utilisez que **la communication structurée** lors du virement bancaire;
2. envoyez le décompte et effectuez le paiement de préférence avant le **15 du mois suivant**;
3. si pour une raison exceptionnelle, une collecte prescrite n'a pu être organisée, veuillez le mentionner sur le formulaire, et de même si la célébration a été organisée dans une autre paroisse.

Nous vous remercions de tout coeur pour votre précieuse collaboration et restons à votre disposition, de préférence par e-mail via l'adresse lucia.deckers@diomb.be.

Lucia Deckers
Service Comptabilité

Patrick du Bois
Délégué épiscopal